



Le SE-UNSA 22 vous informe

03 MAI : Audience avec l'IENA, Madame Le Brozec

Suite à notre demande, nous avons eu une audience (en Visio) avec Mme l'IENA. Même si ce moment de dialogue social est important, ceci ne pourra absolument pas remplacer ce qui se passait préalablement, lorsque les CAPD n'avaient pas été supprimées par la loi dite de « transformation » de la Fonction publique.

L'UNSA Éducation rappelle son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 qui vient fortement impacter le dialogue social et les instances de concertation en fusionnant les CT et CHSCT et en restreignant considérablement les compétences des CAP.

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience (un peu plus d'une heure) et l'intégralité des questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration. L'administration était représentée par Mme Le Brozec, IENA et Mme Garreau, chef de la DIV1D22 ; Robin Maillot et Nadine Guédé sont intervenus pour le SE-UNSA 22.

ALERTE

SE-UNSA 22 : Nous avons terminé le CHSCT de jeudi dernier par une alerte sur l'état psychologique et de santé des personnels après ces 2 ans et a fortiori ces 2 premières périodes de 2022 qui ont vu les tensions monter encore du fait du non-remplacement massif de personnels en arrêt (pour Covid mais pas seulement) : tensions avec les parents, les élus mais aussi internes au sein des équipes. Nous commençons cette audience en la réitérant. Nous sommes inquiets pour les effets immédiats mais aussi à venir de cette crise et sur l'état actuel de certains de nos collègues. Des éléments multiples qui nous sont transmis vont dans ce sens et certaines situations réclament une attention extrêmement particulière de vos services, de vos IEN. Des collègues sont en souffrance, et certains ne le disent pas, il est utile de le rappeler. Nous n'oublions pas les élèves eux aussi en souffrance, les problématiques semblent s'amplifier après ces 2 années très particulières. Nous abordons souvent les enfants qui ont de sévères troubles du comportement, certains sont ingérables, nous voudrions savoir ce que l'Éducation nationale 22 transmet aux différents services : sociaux, médicaux, judiciaires. L'Éducation nationale ne peut pas tout faire mais il est primordial que la situation de nombre d'écoles et d'élèves et de collègues en souffrance soit communiquée et portée auprès d'autres services.

Nous souhaitons attirer de nouveau votre attention sur les AESH qui sont en première ligne et les psychologues scolaires qui ont de plus en plus d'élèves à accompagner, avec des moyens humains insuffisants. ***Dans cet ordre d'idée, nous avons dénoncé en CHSCT le transfert et donc la fermeture d'un***

poste dans une circo pour en abonder une autre... Et continuerons à le faire tant les besoins étaient importants dans cette circo...

Quid du suivi des faits établissements ? Ils restent internes à l'administration mais comment sont-ils gérés ? Quelles suites sont données ?

IENA : Je prends contact directement avec l'IEN pour savoir où on en est, ce qu'il est possible de faire, ce qui est déjà en place, en cours... M. Heurtematte (Correspondant équipe mobile académique de sécurité) se déplace si besoin, pour un rappel à l'ordre de parents... La réponse se fera aussi en fonction de ce que les directeurs veulent.

SE-UNSA 22 : Nous rencontrons régulièrement des collègues qui n'osent pas faire des faits établissement, des fiches SST. Nous les engageons à les rédiger mais il reste encore des réticences, des « peurs » pour leur carrière, leur relation avec la hiérarchie.

IENA : C'est culturel. La parole n'est pas encore totalement libérée, ici à l'Éducation nationale, comme ailleurs. Il ne faut pas hésiter, c'est un droit. Il n'y a pas de répercussion sur sa carrière. Nous sommes bien conscients des difficultés actuelles liées au contexte. On fait des bilans régulièrement, chaque semaine avec M. Heurtematte, Mme Bizouarn si cela relève de problèmes ASH, avec les Assistantes Sociales si besoin, avec les IEN. Quand une situation est extrêmement tendue je me dirige directement vers le service enfance jeunesse du département. Ce suivi est renforcé depuis la crise covid.

Ce n'est pas par hasard qu'au nom de l'UNSA Éducation nous avons dit en CHSCT : L'UNSA Éducation regrette que cela ne soit toujours pas le cas et que la protection fonctionnelle à laquelle ont droit les personnels ne soit pas mise en avant par la hiérarchie pas plus que la procédure de déclaration d'accident du travail. Nous regrettons que quelques responsables hiérarchiques n'aient toujours pas compris le sens de cette instance et déconseillent parfois la rédaction de fiches ou n'y répondent pas. Cela doit évoluer.

Disponibilité, Ruptures conventionnelles, démissions / temps partiels, congés de formation

SE-UNSA 22 : Une des conséquences de ces 2 ans est que certains de nos collègues n'en peuvent plus, d'où leur volonté de se réorienter, de prendre une disponibilité, voire de démissionner. Où en sommes-nous sur les demandes et acceptations de disponibilité ? de démissions ?

DIV1D 22 : Concernant les ruptures conventionnelles, nous sommes dans une configuration semblable à l'an dernier : 8 demandes. Certains avis sont en cours. En règle générale il y a acceptation si l'agent est en poste cette année et s'il a un projet de reconversion abouti. Les ruptures conventionnelles sont refusées s'il n'y a pas de projet, mais les dossiers sont de plus en plus travaillés. Cela va dans l'idée actuelle de faire plusieurs métiers au cours de sa vie.

Nous avons actuellement 2 recours concernant 2 disponibilités refusées. Il y a beaucoup de disponibilités de droit pour suivre son conjoint ou élever ses enfants (jusqu'à 12 ans maintenant).

Les demandes de démission émanent de personnes en disponibilité depuis plusieurs années.

SE-UNSA 22 : On porte des sujets lorsqu'il y a des difficultés et il y en a... On soutient nos collègues, on les encourage car nous souhaitons préserver les collègues et éviter qu'ils ne quittent ce métier que nous défendons. Les jeunes enseignants ont découvert leur métier lors de la crise, ils s'interrogent beaucoup. C'est un contexte très particulier et il peut les impacter, il en est de même pour les autres collègues plus anciens. *L'administration ne confirme pas ce que nous portons, malgré tout nous confirmons notre alerte et les nombreuses sollicitations de nos collègues sur ces sujets et leur ras le bol...*

IENA et DIV1D : Jeudi ou vendredi on étudie les temps partiels et on communiquera la semaine d'après. Les personnels recevront un mail s'ils ont l'obtention de leur temps partiel et s'ils ont participé au mouvement. Sinon ils recevront un courrier. Nous avons avancé le traitement de ce dossier car c'est plus facile aussi au niveau RH de les avoir avant le mouvement. Idem pour les entretiens qui sont faits avant la période de mouvement pour constituer des viviers.

SE-UNSA 22 : Nous vous rappelons, et c'est important, que souvent nos collègues financent le fait de pouvoir concilier au mieux leur vie personnelle et professionnelle. Et ils passent leur journée, où ils ne sont pas en classe, à préparer leur classe. Et/ou alors, ce temps partiel leur permet de tenir au niveau santé...

IENA 22 : Concernant les congés de formation, nous sommes en réunion cet après-midi. Nous avons les mêmes priorités que l'an dernier, la même enveloppe, soit 33 mois. Le breton est prioritaire. On vous fera un petit point sur tout ça quand tout sera fixé.

Quelle misère qui, de par les priorités de l'administration, prive quasiment nos collègues de possibilités...

Permutations / Exéats & Ineats

SE-UNSA 22 : Nous notons une petite éclaircie vers le 29 (lors des résultats de permutations). Nous avons aidé des collègues à faire des recours (ministériels), il y a au moins un recours accepté. La date limite de demande de sortie du 22 était le 22 avril. Certains collègues qui souhaitent rejoindre notre département ont un exeat mais... Pas pour autant de nouvelles d'un éventuel ineat.

IENA 22 : Notre intention est de traiter de manière plus fluide, à la mi-mai. Quand on propose des ineats plus tard, certaines personnes refusent car c'est trop tard pour s'organiser. *Effectivement, le plus tôt est le mieux, et surtout le plus est le mieux (plus il y aura de demandes satisfaites, mieux ce sera !).*

Mouvement

SE-UNSA 22 : Nous tenons à rappeler notre position, ce que nous avons dit dès le départ : la suppression de priorité, en cas de mesure de carte, est injuste puisque la compensation au barème n'assure en rien, pour les collègues victimes de fermeture de classe, de retrouver leur poste ou un poste dans leur secteur, suivant où ils enseignent. Nous demandons à ce qu'ils bénéficient d'une attention particulière et qu'ils puissent retrouver leur poste si celui-ci se libérait au moment du mouvement et aussi à la rentrée suivante.

IENA 22 : C'est ce que l'on a pu montrer dans la bienveillance du traitement, notamment l'année dernière.

SE-UNSA 22 : La réponse donnée par vos services nous interpelle quant aux 100 points RQTH pour les enfants, les conjoints.

DIVD 22 : Les 100 points sont automatiques si la personne a une RQTH valide et qu'elle l'a déjà fournie à l'administration. Les 800 points sont pour l'agent, son conjoint, un enfant si l'agent en fait la demande et qu'il y a acceptation. (Voir page 5 de la circulaire de mouvement)

SE-UNSA 22 : Ce n'est pas clair pour les collègues à la lecture de la circulaire...

DIVD 22 : Il n'y a pas eu de changement, c'est la même formulation que l'an dernier.

SE-UNSA 22 : Pour la vie familiale, les personnes elles-mêmes, leur entourage... ça ne nous paraît pas juste de limiter l'accès aux 100 points.

Concernant la bonification pour parent isolé : elle est de 0,9 point cette année dans le département, c'est symbolique. C'est incompréhensible, on sait que ce n'est pas vous qui l'avez enlevée mais quand on ose parler d'égalité hommes/femmes il faut qu'il y ait autre chose que des mots....

Situations précises de collègues, d'écoles

SE-UNSA 22 : Nous vous alertons de nouveau sur les tensions passées, toujours présentes, qui peuvent avoir lieu dans certaines écoles, même si avec l'évolution sanitaire cela devrait s'améliorer. Des collègues sont pris à partie parfois de façon virulente par les parents. Il y a aussi des tensions avec les élus et nos collègues ont alors besoin du soutien de leur IEN. Il y aussi des tensions en interne entre collègues (du fait du non-remplacement notamment). *Nous avons porté des demandes, des situations difficiles de collègues, d'écoles. Toutes les personnes concernées ont été contactées individuellement.*

Priorisation du remplacement

SE-UNSA 22 : Nombre de directeurs n'ont pas eu leurs journées de décharge du fait du non-remplacement massif depuis début 2022. La situation semblant s'améliorer, nous faisons la demande officielle que les moyens de remplacement soient priorisés pour que les directeurs et directrices qui n'ont pas eu leurs journées de décharge puissent les avoir, les récupérer et cela nécessitera des moyens de remplacement conséquents. En CHSCT, nous en avons déjà fait la demande et avons aussi demandé des moyens de remplacement pour aider les écoles en grosse difficulté et ainsi soulager des collègues qui tiennent mais jusqu'à quand... Les secrétaires de circonscription ont peut-être ces données. En CHSCT, le Dasen et vous-même aviez entendu notre demande.

IENA 22 : Les secrétaires de circonscription connaissent les situations. Les formations doivent reprendre le 16 mai. Hier on a échangé avec le Dasen, on verra si la date du 16 mai est maintenue. Ma priorité sera de rendre des jours aux directeurs, c'est une nécessité. C'est une priorité que je soumetts au Dasen. Soit les moyens sont dans les circonscriptions soit on joue avec les moyens départementaux de remplacement.

SE-UNSA 22 : Nous sommes bien évidemment d'accord puisque c'était notre demande !